

Initiatives ministérielles

de la Chambre, par suite de la collaboration dont nous avons fait preuve, ne se sont pas concrétisées.

J'accepte l'engagement pris par le député de ne pas essayer d'appliquer une procédure accélérée pour faire adopter cette mesure législative. Toutefois, celui-ci ainsi que les députés d'en face doivent comprendre que lorsque vous discutez d'une question aussi complexe et technique que celle-ci, le fait de présenter un amendement sur le tard nous contraint, et en particulier le gouvernement, à expliquer en détail, ici à la Chambre, le sens de cet amendement ainsi que ses répercussions. L'opposition ne peut, du simple fait d'avoir entendu le point de vue de divers groupes ou organismes, se contenter de donner son appui au gouvernement.

Le ministre a beau secouer la tête, il a manqué de courtoisie et cela pourrait lui rendre plus difficile l'adoption de cette mesure législative.

Je tiens simplement à porter à l'attention de la présidence le fait que nous ne sommes pas très heureux de la façon dont les choses se passent. Ma collègue de Malpèque, qui est le porte-parole de l'opposition officielle relativement à cette question, souhaite faire connaître ses vues au sujet du processus appliqué dans le cadre de ce débat.

Je demande respectueusement à la présidence de permettre à ma collègue de faire une intervention.

M. McDermid: Monsieur le Président, je tiens à assurer mon ami que nous tiendrons un débat complet sur les amendements et que nous fournirons des explications détaillées qui, on l'espère, seront à la satisfaction de l'opposition.

Je suis convaincu que l'opposition sera satisfaite des amendements, dont un grand nombre visent à corriger des problèmes techniques, orthographiques, traductionnels et autres. Je suis convaincu que ces amendements seront acceptés.

• (1230)

Je tiens à assurer mon collègue ainsi que les députés du Nouveau Parti démocratique que nous discuterons en profondeur de ces amendements. À cet égard, mon collègue de Mississauga-Sud lancera le débat.

M. Mike Breugh (Oshawa): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'en appelle à votre compréhension, parce que vous êtes mon dernier recours.

Je suis arrivé ici ce matin avec l'intention de prendre la parole au sujet de ces projets de loi, comme je l'ai fait à d'autres occasions. On a présenté 95 amendements dont je n'ai pas encore pu prendre connaissance. Selon la décision du Président, certains sont recevables et d'autres, non. Ils seront traités en conséquence, et c'est bien ainsi. Le Président a pris connaissance de ces amendements avant moi.

Ma dernière chance, monsieur le Président, c'est de vous demander de remettre ce débat à plus tard, jusqu'à ce que tous les députés—et pas seulement ceux pour qui ces amendements présentent un intérêt direct, mais tous ceux qui devront voter sur ces questions—aient eu la même possibilité que les ministériels de prendre connaissance de ces amendements. Je ne blâme personne. La Chambre a toujours remarquablement collaboré sur des projets de loi de ce genre, en vue de faciliter et d'organiser le débat. Ce matin, le ministre responsable est absent. Je n'ai rien à redire là-dessus, mais je pense, monsieur le Président, que vous avez des obligations envers chacun de nous. Dans l'état actuel des choses, vous êtes le seul qui puissiez y faire quelque chose.

Ce n'est pas juste de demander à des députés de discuter d'amendements qu'ils n'ont pas encore vus. Ce n'est pas juste de demander aux députés de voter sur des propositions dont certains ont pris connaissance et d'autres, non. Ça ne change rien pour moi, en tant que député, que la présidence ait décidé qu'ils sont recevables. De fait, la présidence a vu des amendements que je n'ai pas vus. Je n'en ai rien à faire qu'ils soient recevables ou non; je ne sais même pas ce qu'ils disent.

J'interviens, pour une question de justice, au nom de tous les députés qui devront voter sur ces amendements et qui devraient savoir de quoi il retourne et quelles en sont les conséquences car nous, nous ne savons rien. Dans le cas présent, il n'y a pas moyen de savoir de quoi il s'agit, puisque nous ne les avons même pas vus.

Si le gouvernement demandait l'ajournement de la Chambre, l'adoption d'un congé férié national ou n'importe quoi de simple par une motion concise, la Chambre demanderait simplement que vous nous disiez d'avance le contenu de la motion. La Chambre serait alors prête à dire qu'il s'agit d'une affaire assez simple et que nous pouvons en débattre sur-le-champ.